

Extrait du rapport du Comité provincial consultatif sur la « Pratique du football juvénile en milieu scolaire au Québec »

Recommandation 1 : Un suivi plus rigoureux

Le comité recommande que des mesures rigoureuses de collecte de données et de suivi des blessures soient mises en place. Nous avons dû avancer à l'aveuglette dans plusieurs des cas et ce fut d'ailleurs la plus grande limite à la réflexion du groupe. Bien que plusieurs éléments soient logiquement acceptables, le comité aurait préféré asseoir ses recommandations sur des données plus scientifiques.

Recommandation 2 : Gestion du risque de blessures

L'analyse de la situation a permis de constater que, dans la ligue juvénile AAA, des jeunes de 14 ans pouvaient jouer sur le même terrain que d'autres de 18 ans. Par ailleurs, il faut aussi considérer que tous ne connaissent pas le même développement biologique, ce qui fait que cet écart peut être encore plus grand.

Le comité recommande de conserver un écart d'âge maximal de trois ans pour la catégorie juvénile AAA, couvrant ainsi les niveaux de 4^e (15 ans) et de 5^e secondaire (16 ans), ainsi que les joueurs J6 (17 ans). Par conséquent, ceux de 18 ans ne seraient plus admissibles et le surclassement des joueurs cadets ne serait plus permis.

Recommandation 3 : Parcours de réussite scolaire des joueurs J6

L'activité parascolaire du football est un des moyens utilisés par les écoles pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires des garçons. Le comité considère que le statut de joueur J6, permettant à certains élèves ayant un retard dans leur parcours scolaire de faire partie de l'équipe de football, doit être accordé comme un privilège à ces élèves, tout en étant assorti de certaines obligations.

Le comité est d'avis que le jeune joueur de football J6 doit faire la preuve qu'il est motivé à poursuivre un parcours de réussite scolaire, en réussissant annuellement 66 % de ses cours. Les mesures de contrôles devront être élaborées à partir de documents officiels ratifiés par la direction de l'école.

Extrait du rapport du Comité provincial consultatif sur la « Pratique du football juvénile en milieu scolaire au Québec »

Recommandation 4 : Limite du nombre de joueurs J6

Sur le plan sportif, tous les joueurs J6 doivent pouvoir participer à l'activité de football, et ce, à tous les niveaux : AAA (provincial), AA (régional) ou A (local). Le comité recommande que leur nombre au sein d'une équipe de football soit illimité.

Toutefois, au niveau juvénile AAA, le comité a été sensible aux réalités diverses que connaissent les écoles évoluant dans cette ligue caractérisée par un niveau de pratique sportive élevée (écoles situées dans les grands centres ou en région, écoles privées ou publiques et écoles de différentes capacités d'accueil).

Le comité recommande, à cet effet, que le nombre de joueurs J6 par équipe dans chaque match soit limité. Il pourrait être au maximum de 4 ou plus bas et devra être établi par la FQSE.

Recommandation 5 : Règle de transfert de joueurs

Le comité comprend que plusieurs moyens peuvent être utilisés afin de développer la discipline dans un environnement donné. Il est d'avis que le développement du football scolaire devrait préférablement se faire à l'intérieur même de l'école, et ce, dans le but d'offrir les services à l'ensemble des élèves d'une même école, d'y développer un sentiment d'appartenance, tout en respectant le développement d'autres structures (milieu associatif) ou d'autres établissements (écoles ayant des équipes des niveaux inférieurs AA et A, par exemple). Le comité recommande de conserver la possibilité d'accueillir des joueurs venant d'une autre école ou du milieu associatif. Leur nombre pourrait être au maximum de 4 ou plus bas et devra être établi par la FQSE.